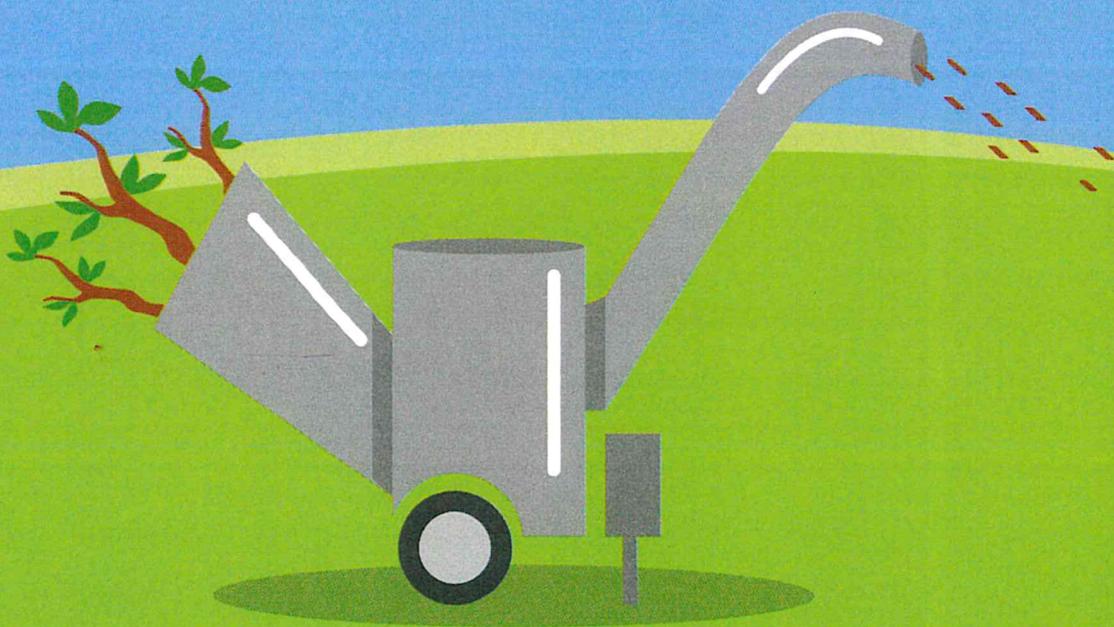




Plus besoin de vous déplacer en déchèterie !

Vous pouvez **bénéficier du broyage gratuit**
de vos déchets verts (tailles de branches) **à domicile.**



Comment utiliser votre broyat ?

Le broyat doit être réutilisé dans votre jardin



En paillage

Réduit l'arrosage.
Réduit les mauvaises herbes.
Protège les sols.
Constitue un abri pour les insectes.



En compostage

Constitue une matière sèche à
mélanger à votre composteur.
Limite l'apparition de moucheron et
des odeurs.

Le broyage à domicile

- + OPTIMISATION DE VOTRE TEMPS
- DE TRAJET - DE DÉCHETS VERTS
- + ENRICHISSEMENT DU SOL

La saison de nidification s'étend du 15 mars au 31 juillet.
Afin de ne pas déranger ou déloger les oiseaux, évitez de
couper vos haies et vos arbres à cette période !



Pour connaître les conditions d'accès et
réserver votre créneau, rendez-vous sur

www.mon servicedechets.com

ou appelez le **05 63 22 13 13**

ou directement via **l'application**



Ne pas jeter sur la voie publique